



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 22 MARS 2026**

**Etaients présents** : Guillaume BARTHE, Marie-Sandrine BLANCHOT, Laurent FROMONT, Elodie COLOMBIER, Mélissa BRETIN, Hervé JACQUIN, Clémence GRILLET, Jérôme PETIT, Alison VAN DE LAAK, François ROCH

**Absent ayant donné pouvoir** :

**Absent** : Sans objet

**Secrétaire de séance** : Clémence GRILLET

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut débuter à 19h05.

**1. Approbation des PV de conseil municipal des 15/12/2025 et 22/03/2026**

Alison VAN DE LAAK est absente sur ce point, aucun pouvoir n'a été transmis.

**Approuvé à l'unanimité des présents.**

**2. Délibération pour la nomination d'un délégué au SIDEC**

Le maire présente les actions du SIDEC auprès des communes (achat électricité, travaux d'éclairage public...).

Un sujet d'enfouissement de réseaux (suivi par le SIDEC) est expliqué brièvement et sera détaillé lors d'un prochain conseil.

**Après mise au vote, Hervé JACQUIN seul candidat est élu à l'unanimité.**

**3. Délibération pour la nomination d'un délégué au SICTOM**

Le maire présente les actions du SIDEC auprès des communes (achat électricité, travaux d'éclairage public...).

Un sujet d'enfouissement de réseaux (suivi par le SIDEC) est expliqué brièvement et sera détaillé lors d'un prochain conseil.

**Après mise au vote, Jérôme PETIT (titulaire) et François ROCH (suppléant) sont élus à l'unanimité.**

**4. Vote de taux d'impositions pour l'année 2026**

Il est proposé de ne pas augmenter les taux d'impositions votés l'année passée.

**Après mise au vote, à l'unanimité, les taux restent inchangés pour l'année 2026.**

---

## **5. Carte avantages jeunes**

La carte jeune coûte à l'achat des familles 10 € mais si les communes s'engagent à les offrir elle est facturée aux communes 9 €.

La carte jeune est offerte aux jeunes de moins de 25 ans (résidents sur la commune) depuis plusieurs années.

La commune prend à sa charge les 9 € facturés. La somme mise en jeu annuellement est d'environ 300 €.

**Après mise au vote, à l'unanimité, la gratuité des cartes jeunes pour l'année 2026 aux jeunes < 20 ans résidents sur la commune.**

## **6. Délibération pour la nomination d'un référent Ambroisie**

L'ambroisie est classée espèce envahissante avec menace pour la santé humaine et l'agriculture.

Chaque commune doit désigner un référent Ambroisie. Le référent est chargé de la gestion des signalements sur le territoire communal. Lorsqu'un signalement est reçu, il en évalue la gravité et choisi la méthode de gestion la plus adaptée.

**Après mise au vote, Clémence GRILLET seule candidate est élue à l'unanimité.**

## **7. Arrêté de désignation du correspondant défense**

Après échange sur les attendus, Alison VAN DE LAAK se propose au poste, l'arrêté de nomination sera rédigé dans ce sens.

## **8. Arrêté de désignation du correspondant incendie et secours**

Après échange sur les attendus, Hervé JACQUIN se propose au poste, l'arrêté de nomination sera rédigé dans ce sens.

## **9. Questions diverses**

- A. Il est évoqué les anciennes installations de l'antenne relais vers le club canin. Ces dernières n'ont jamais été déposées et le local électrique est régulièrement taggué. Des recherches seront faites pour essayer de savoir qui peut les déposer
- B. L'association Cesancey Hier Aujourd'hui Demain souhaite planter un arbre commémoratif en mémoire de l'abbé Louis Futin (en lien avec l'évêché) vers l'église. Le conseil municipal doit valider cette demande. Approuvé à l'unanimité.
- C. 2 Associations n'ont pas de local pour ranger leurs affaires (ABC et Cesancey Hier Aujourd'hui Demain). ABC stocke dans le caveau mais cette solution n'est pas pérenne. Le garage de l'école est utilisé par l'école du haut mais son découpage en 3 parties pourrait être intéressante pour ces 2 associations et l'école. Un devis sera demandé avec séparation en OSB avant de valider le sujet.
- D. Le service prévention de Groupama peut envoyer des alertes aux membres du conseil municipal. Toutefois, compte tenu du nombre de canaux d'alertes déjà existants, aucun membre ne sera ajouté au service.

**L'ensemble des sujets ayant été abordés, la séance est levée à 20 h 10.**